



Note à l'attention de M. Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale

La situation dans l'académie de Lille

Par un courrier en date du 18 avril 2011, Madame le Recteur de l'académie de Lille demande aux chefs d'établissements de modifier le mode de calcul de l'heure de première chaire et de la majoration de services pour effectifs faibles, en préconisant un calcul qui aboutirait à majorer cette année le service des personnels, en particulier en lycée, d'une à deux heures hebdomadaires sans rémunération supplémentaire.

Ainsi, Madame le Recteur demande aux chefs d'établissements de comptabiliser les heures données aux groupes (TD, TP, Accompagnement personnalisé, groupes de langue etc.) issus d'une classe de plus de 20 élèves pour déterminer une éventuelle majoration de service pour effectifs faibles. S'appuyant sur divers arguments juridiques que nous contestons, Madame le Recteur explique que c'est la réforme du lycée qui, en supprimant les notions de « dédoublement », « TP », « TD », etc., justifie ces nouveaux modes de calculs.

Dans le même temps, Madame le Recteur explique que le tronc commun de Première générale issu de la réforme du lycée, rendant selon elle les séries « parallèles », amène un nouveau mode d'attribution de l'heure de première chaire.

Dans son courrier, Madame le Recteur se fonde sur des textes issus du décret 2007-187 du 12 février 2007. Or, conformément à ce qui avait été annoncé avant l'élection présidentielle, ce décret a été abrogé par le décret 2007-1295 du 31 août 2007.

Les enseignants de l'académie de Lille sont choqués par ce raisonnement et cette mesure, d'autant plus que les conditions de travail sont devenues plus difficiles dans cette académie qui a subi des milliers de suppressions de postes. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la colère que cela provoque : plusieurs lycées se sont mis massivement en grève jeudi 22 septembre.